

Mairie de Palaiseau

91 Rue de Paris

91120 - PALAISEAU

Palaiseau, le 5 février 2019

Madame Baron,

Représentants des parents de l'Institution Saint Martin, nous souhaitons vous informer du danger que courent nos enfants aux abords de l'établissement.

En effet comme nous l'avons déjà évoqué auprès de Monsieur le Maire et de vous-, les familles de Saint Martin rencontrent des problèmes de sécurité.

Depuis plusieurs années maintenant, nous informons la municipalité des difficultés rencontrées par les enfants pour traverser la rue de Paris sur le passage piéton devant l'école. Il est vrai que l'incivilité, dont font preuve de nombreuses familles, n'arrange en rien la situation.

Sur place, nous relevons un passage piétons, un panneau de signalisation piétons, des passages de la police municipale, des lampadaires (dont un défectueux au niveau du portail). Ces mesures ne permettent pas de réduire la vitesse des véhicules empruntant cet axe aux heures d'ouverture de portail.

A notre demande, la municipalité a mis en place, pour faciliter le stationnement des riverains, un marquage au sol devant le bateau de la cour voisine et pour faciliter le stationnement des parents quelques places « dépose minute ». Malheureusement, nous constatons encore et toujours que des parents se garent sur le bateau, que des véhicules se garent à la semaine sur les places « dépose minute », que les parents se garent sur le trottoir du portail ce qui engendre un problème pour les poussettes se dirigeant vers la crèche ou vers les écoles du centre ville de Palaiseau.

Heureusement, nous ne déplorons qu'un accident corporel (blessure au genou). Mais les frayeurs sont quotidiennes. De plus, certains enfants palaisiens arrivent seuls à l'école. Peut-être est-il temps de ne pas forcer la chance ?

Nous vous demandons donc l'aide nécessaire afin d'aménager l'accès de l'école en toute sécurité pour nos enfants. Il paraîtrait judicieux d'installer du mobilier urbain (barrière, poteaux, chicane). Nous vous demandons de bien vouloir étudier la faisabilité d'implanter des poteaux sur la route devant le portail comme vous l'avez étudié dans la rue de paris devant certains commerces. Nous jugeons nécessaire une avancée de deux mètres à compter du trottoir sur toute la surface du ralentisseur ce qui obligerait les véhicules à ralentir. Le fait de devoir se déporter sur la droite, aurait également pour conséquence de rendre impossible le stationnement sauvage devant la cour voisine, sur le ralentisseur et sur le passage piétons. Pour que cet aménagement fonctionne il est nécessaire de supprimer le premier stationnement « dépose minute ». (Photos jointes)

Nous nous en remettons à votre équipe professionnelle pour étudier cette demande, réflexion que nous menons depuis plusieurs années et qui nous permet aujourd'hui d'être force de proposition.

Nous attendons bien évidemment un retour rapide de votre part car le point urgent et vous l'aurez compris est la sécurité de nos enfants.

Nous vous prions de croire, Madame, en nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Fabienne HARANI

Présidente Apel Saint Martin